



AYTO - Barème en vigueur au 1er janvier 2024*			
Ventes Traditionnelles		Ventes en Viagers, Démembrements de Propriété et Ventes à Terme	
1,00 €	100 000 €	8 000 €	9 000 €
100 001 €	150 000 €	8,00%	9,00%
150 001 €	200 000 €	7,50%	8,50%
200 001 €	250 000 €	7,00%	8,00%
250 001 €	300 000 €	6,50%	7,50%
300 001 €	350 000 €	6,00%	7,00%
350 001 €	400 000 €	5,50%	
400 001 €	et +	5,00%	6%

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DÉCRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du
24 mars 2014

Honoraires TTC charge acquéreur, calculés sur la valeur vénale du bien

*Honoraires TVA incluse aux taux légal en vigueur de 20%.

Si la législation venait à modifier ce taux, les montants indiqués seraient
modifiés en conséquence.

Chaque MANDATAIRE est juridiquement indépendant.